


**DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

-----  
**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

Procurations : 1

Votants : 18

Date de la convocation :

**27 février 2024**

**SEANCE DU 7 MARS 2024**

**N° 2024-03-001**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Pascal ORAZIO, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

**OBJET :**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) prévoit en son article 11 la nécessité pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat.

Le rapport ci-annexé s'articule notamment autour de 3 chapitres distincts :

- **PARTIE A – PREAMBULE**
  - **CHAPITRE 1 – CADRE JURIDIQUE**
    - 1.1/ Débat d'Orientation Budgétaire
    - 1.2/ Rapport d'orientation budgétaire
- **PARTIE B – LE SIVOM DE LA BURE**
  - **CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE L'EPCI**
    - 1.1/ Compétences exercées
    - 1.2/ Le personnel
      - Effectifs 2023
      - Coût des arrêts de maladie et de leur remplacement
      - Perspectives 2024

**- CHAPITRE 2 – ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2024****2.1/ Section de fonctionnement**

- Les dépenses de fonctionnement par service
- Les recettes de fonctionnement par service

**2.2/ Section d'investissement**

- Les dépenses de fonctionnement par service
- Les recettes de fonctionnement par service
- L'affectation prévisionnelle des résultats

**- CHAPITRE 3 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024****2.1/ Section de fonctionnement**

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

**2.2/ Section d'investissement**

- L'état de la dette
- Les investissements courants
- Les investissements à venir

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Comité Syndical.

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,
- **Vu** la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires, Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement,
- **Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

Le Comité Syndical après s'être exprimé et avoir débattu sur les orientations budgétaires 2024 annexées à la présente délibération à l'unanimité :

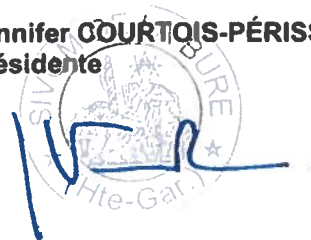
- **Prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,
- **Approuve** le rapport présenté par Madame la Présidente.

Ainsi fait et délibéré, le 7 mars 2024

Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le*

**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
Présidente



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVOM DE LA BURE' and 'Hte-Gar.' (Haute-Garonne). The signature is written in a cursive style.